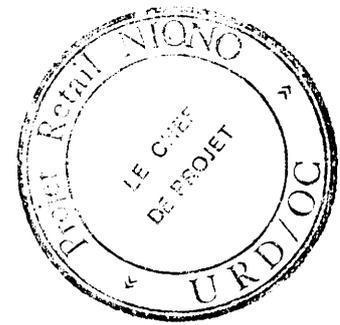


IRRI

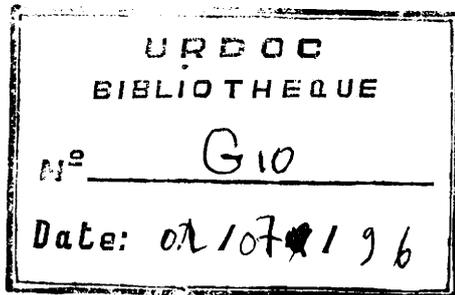
Pôle Régional de Recherche sur les Systèmes Irrigués soudano-sahéliens
PSI-CORAF

1367

610



“Gestion Technique et Organisation Sociale et foncière
de l'Irrigation”



A00
1183

ATELIER DE PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS RÉGIONALES
DU PSI-CORAF
DU 30 SEPT. AU 02 OCT. 1996
NIAMEY-NIGER

C.R./A.R.
PSI-CORAF-INRAN
NIGER (juillet 96)

I

Le Contexte Général de l'Atelier PSI-CORAF

“Sans minimiser les améliorations des performances attendues d'une meilleure conduite de l'irrigation à la parcelle, la marge principale de progrès réside incontestablement dans une gestion technique plus efficace de l'aménagement et dans une meilleure organisation sociale et foncière de l'irrigation... (1)”

Pour répondre aux défis que pose une nouvelle approche institutionnelle de l'irrigation la Recherche agronomique et les Opérateurs du développement doivent se mobiliser pour ensemble proposer et valider de nouvelles conditions pour un développement durable de l'irrigation (public ou privé). C'est un des mandats qui a été confié au **Pôle régional CORAF de recherche sur les Systèmes irrigués soudano-sahélienne (PSI-CORAF)**.

L'aspect novateur du thème de recherche et la complexité de son approche ont conduit le Comité de coordination du **PSI-CORAF** lors de sa réunion des 26 et 27 janvier 1996 à Bamako, à recommander l'organisation à Niamey d'un atelier de travail et de programmation des activités régionales sur ce thème. Le Comité de Coordination recommandait également de regrouper, lors de cet atelier, des représentants de tous les secteurs du développement de l'irrigation (Développement, Organisations paysannes et Recherche...), de façon à ce que le diagnostic de la situation et la programmation des activités du PSI procèdent d'un consensus.

- L'irrigation en Afrique sub-saharienne

Les grands programmes d'introduction et de développement de l'irrigation dans la zone sont relativement récents. Ils correspondent pour l'essentiel à une volonté politique des Etats mais se sont heurtés à de nombreuses difficultés : non-compétitivité, avant la dévaluation du franc CFA de la filière du riz local face au riz d'importation ; mode de gestion centralisée des périmètres irrigués, généralement peu compatible avec les dynamiques propres des producteurs ; dégradation rapide des ouvrages et des sols ; manque d'efficacité dans la gestion de l'eau et absence de souplesse technique des aménagements. Aujourd'hui les programmes d'ajustement structurel récemment adoptés par la quasi-totalité des pays de la région remettent en cause ce type d'intervention. La viabilité socio-économique et la durabilité des projets, avec le désengagement des Etats et la libéralisation des marchés agricoles, sont les nouvelles conditions d'un financement public. De nouveaux acteurs émergent et les initiatives privées, individuelles ou collectives se multiplient. Pour accompagner cette dynamique et assurer une gestion conservatoire des ressources du milieu, plusieurs états de la région ont décidé d'unir et de coordonner leur effort de recherche.

- Le pôle régional de recherche sur les systèmes irrigués soudano-sahéliens

Le Mali, la Mauritanie, le Niger, et le Sénégal, sous l'égide de la Conférence des responsables de recherche agronomique africains (CORAF), ont décidé de créer un Pôle Régional de Recherche sur les Systèmes Irrigués Soudano-Sahéliens (PSI). Les institutions de recherche agricole de ces pays, en partenariat avec le CIRAD, l'ORSTOM, et d'autres organismes européens et africains de recherche se sont concertés pour aborder dans une démarche régionale cohérente les questions liées aux changements dus surtout aux programmes

d'ajustement structurel, avec le désengagement de l'état et la libéralisation des marchés agricoles.

Ainsi, quatre grands axes d'intervention ou composantes de recherche, ont été identifiés par les partenaires du Pôle et reconnus comme importants pour apporter aux Etats, aux opérateurs du développement et aux bailleurs de fonds, des réponses pour un développement durable de l'irrigation. Dans chacun des quatre pays partenaires du Pôle vont coexister des activités de recherche concernant les quatre composantes suivantes :

- la diversification des cultures irriguées,
- l'intensification de la riziculture irriguée,
- **la gestion technique et l'organisation sociale et foncière de l'irrigation,**
- la lutte contre la dégradation des sols irrigués.

La gestion technique et l'organisation sociale et foncière de l'irrigation constituent pour la 'Recherche Agronomique' une approche nouvelle pour le développement durable de l'agriculture irriguée.

Un atelier sera organisé les 30 septembre, 1er et 2 octobre 1996 pour, à partir du bilan des expériences réalisées et des acquis disponibles de la recherche, tester dans le cadre du PSI-CORAF, une méthodologie de validation et de transfert régional, au Développement, des propositions et des résultats de la recherche sur les aspects de la gestion technique de l'organisation sociale et foncière de l'irrigation.

- Pourquoi un atelier sur la méthodologie de validation et de transfert des acquis de la recherche sur la gestion technique et l'organisation sociale et foncière de l'irrigation ?

Tout le monde, maintenant, s'accorde à reconnaître l'importance de la gestion technique de l'irrigation en liaison avec l'organisation sociale des producteurs et le régime foncier des terres. Peu de monde maîtrise cependant la méthodologie d'approche pour, en milieu réel et avec les producteurs, tester et valider les innovations techniques et organisationnelles qui sont proposées par la Recherche.

L'Institut International du Management de l'Irrigation (IIMI), a développé au Burkina Faso et au Niger une méthode juxtaposant sur un même site (périmètre irrigué) l'analyse diagnostic du fonctionnement technique hydraulique de l'aménagement avec l'analyse sociale des rapports de force et des prises de décisions de la communauté paysanne. Cette juxtaposition et les interactions entre le fonctionnement technique et les critères sociaux permettent de comprendre les "attentes" de la communauté vis à vis de l'irrigation et les règles internes de fonctionnement social du groupe. Ces règles le plus souvent "coutumières" ont une rationalité qui n'est pas toujours à priori perceptible par l'observateur et cette rationalité peut s'opposer au fonctionnement technique de l'aménagement tel qu'il a été réalisé par le concepteur.

Il ne faut pas en conclure que l'aménagement a été mal conçu ou que les paysans ne sont pas capables de gérer leur aménagement. Il faut en déduire que dans l'état actuel du fonctionnement culturel et social de la communauté responsable, il y a divergence entre les attentes de cette communauté et les attentes de ceux qui ont ordonné puis conçus les aménagements.

Toute innovation "proposable" par la Recherche ne pourra être "appropriable" que si l'on démontre qu'elle est compatible avec la rationalité actuelle de la communauté et qu'elle

n'apporte pas de contraintes socialement ou techniquement inacceptables par rapport aux bénéfices attendus de cette innovation.

Les objectifs de l'atelier PSI-CORAF

Cet atelier se situera après le séminaire IIMI-GRET sur " Les conditions d'une gestion paysanne des aménagements hydro-agricoles en Afrique de l'ouest". Il ne débattera pas des différentes analyses et des études réalisées sur : les organisations paysannes, les régimes fonciers en vigueur et sur les contraintes actuelles à l'amélioration des performances de l'irrigation. **Dans la suite logique des programmes conduits par l'IIMI au Niger et au Burkina Faso, il expérimentera une méthodologie d'intervention et un programme régional d'actions pour tester et valider, avec les acteurs de l'irrigation, les innovations ou les "nouvelles conditions" proposées pour cette gestion paysanne des aménagements.**

Des outils d'analyse diagnostics ont été élaborés. Des innovations sont proposées pour améliorer les performances. L'atelier PSI-CORAF abordera les questions suivantes :

- Ces outils d'analyse diagnostic sont-ils généralisables ?
- Les propositions techniques et organisationnelles proposées sont-elles directement applicables ? Ne doivent-elles pas faire l'objet d'une expérimentation avec les acteurs?
- Pour cette thématique nouvelle quelle est la méthodologie d'expérimentations des différentes formes d'organisation sociales des producteurs ?
- Quels outils pratiques, de cartographie ou autres, avons-nous pour approcher l'étude des situations foncières, de leurs dynamiques et de leur gestion ?
- Quelle organisation et quelle programmation régionale pour la mise en place de cette composante de recherche du PSI ?

Justification au plan technique

La conception technique des aménagements hydro-agricoles est souvent le fait d'une logique financière qui est parfois contradictoire avec les intérêts des paysans. Les coûts de réalisation des aménagements hydro-agricoles en zone sahélienne sont importants et s'accroissent d'ailleurs d'année en année. Ces coûts élevés sont essentiellement dus à l'utilisation de matériaux et d'équipements importés et à la nécessité de mettre en place des ouvrages de protection contre les crues, les débordements et les ruissellements. Le coût de ces ouvrages de protection est égal voire supérieur au coût du réseau de distribution de l'eau au sein du périmètre.

Le rôle actuel des Etats, dans l'encadrement technique des périmètres, est largement remis en cause dans le contexte des plans d'ajustement structurel. C'est dans le cadre de ce

nouveau contexte socio-économique qu'il faut redéfinir les rôles et les responsabilités des différents acteurs de l'irrigation aux différents niveaux d'intervention : la gestion de la ressource en eau, la distribution de l'eau et la gestion de l'irrigation à la parcelle.

Justification au plan social et institutionnel

La gestion des aménagements hydro-agricoles par les utilisateurs n'est pas un concept nouveau puisque partout en Afrique de l'ouest, les pouvoirs publics ont, dans cet objectif, favorisé la création d'organisations paysannes. Mais les Etats, qui ont supporté les importants investissements liés à l'irrigation ont, au travers de leurs services techniques, gardé le contrôle effectif de la gestion des aménagements, en maîtrisant le pouvoir de décision sur les différents aspects du fonctionnement. Dans le même temps, les producteurs ont très souvent refusé d'assurer les responsabilités qui leur ont été proposées en préférant une dépendance des offices d'aménagements ou des sociétés régionales de développement.

L'autogestion était donc pour l'ensemble des partenaires un objectif flou pour le moyen ou le long terme. Dans ces conditions la mauvaise gestion des ouvrages et des aménagements et l'inefficacité du conseil à la gestion fourni par les services administratifs n'ont pas permis le développement ni même la durabilité de l'agriculture irriguée.

La mise en oeuvre des plans d'ajustement structurels agricoles (PASA) ont profondément modifié l'environnement socio-économique de l'agriculture en Afrique de l'ouest. En ce qui concerne l'agriculture irriguée, le désengagement de l'Etat et le transfert de certaines de ses responsabilités et fonctions n'est possible qu'en reconnaissant à l'irrigation des objectifs différents selon le contexte socio-économique de son développement, et en créant et en développant un environnement politique, administratif et économique qui rend possible, viable et attractif le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé et des groupements autonomes de producteurs.

La réussite de ce pari du désengagement progressif de l'Etat reste bien évidemment fonction des conditions d'exécution de ce transfert. Beaucoup de questions restent encore sans réponse. Le programme régional de recherche PSI-CORAF mettra en oeuvre les recommandations méthodologiques de l'atelier sur la gestion technique, sociale et foncière de l'irrigation. Ce programme PSI-CORAF, qui se situe dans le prolongement des actions IIMI entreprises depuis 1989, contribuera également à apporter des éléments de réponses aux questions qui seront débattues lors des travaux de l'atelier IIMI-GRET :

- Quel cadre institutionnel et légal faut-il définir pour permettre aux organisations paysannes de gérer durablement les aménagements et permettre aux producteurs de s'investir, à long terme, sur des parcelles dont le régime foncier n'autorise, le plus souvent, qu'un droit de jouissance précaire ?

- Quel cadre économique faut-il mettre en place pour favoriser l'émergence de nouveaux acteurs tant au niveau de la production qu'au niveau de l'organisation des filières ?

- La diversification des cultures et l'adaptation des productions aux marchés conduisent à une complexité accrue de la gestion hydraulique face à laquelle les organisations paysannes et les techniques sont mal préparées. Quelle formation faut-il donner ? Quels appuis faut-il

apporter ? Quels outils faut-il créer pour permettre aux gestionnaires de périmètres de concilier les impératifs d'une gestion durable des aménagements avec la disponibilité de la ressource, les caractéristiques techniques des réseaux, la demande des producteurs et le respect de l'environnement ?

- 'Quels seront les rôles et les fonctions de l'Etat et des autres partenaires pour garantir le bon usage des aménagements et la nécessaire valorisation des investissements mis en oeuvre, ainsi que pour réglementer le développement des initiatives privées pour l'implantation de nouveaux périmètres dans le respect des règles de l'art et de l'environnement ?'

Justification au plan foncier

L'importance des aspects de tenure foncière dans l'irrigation se retrouve à plusieurs niveaux : les droits existants avant l'implantation d'un périmètre, l'allocation de parcelles et la sécurité d'exploitation à chacun des bénéficiaires. Avec le temps, les conditions de tenure peuvent changer. Le foncier est un aspect où les sociétés traditionnelles et les Etats sahéliens se trouvent de plus en plus en opposition. Les nouveaux régimes fonciers des Etats sont marqués par une remise en cause totale du ou des statuts de la terre et par une volonté d'organiser les producteurs du monde rural et la production agricole.

Quels que soient les régimes politiques et fonciers, et jusqu'à ce jour, les terres aménagées se trouvent, dans la réalité quotidienne du terrain, placées sous deux types de gestion: la gestion foncière coutumière et la gestion foncière moderne. Chacun de ces deux types de gestion est soutenu par une rationalité spécifique qui, à certains regards, s'opposent. Les analyses effectuées sur le fonctionnement social de périmètres montrent très souvent que les règles sociales et foncières locales prennent progressivement le pas sur les règles légales. Faut-il bloquer l'évolution et la réorganisation foncière du périmètre en vertu du principe de l'égalité ou de l'équité ? Faut-il laisser évoluer le foncier et trouver un outil "d'observation" et d'enregistrement de ces évolutions ?

II

Le programme de travail

L'atelier se déroulera le lundi 30 septembre, le mardi 1 et le mercredi 2 octobre 1996. Il se tiendra au Centre d'accueil et de formation (TVC) de l'ICRISAT à Niamey. Cet atelier PSI-CORAF a été programmé de façon coordonnée avec le séminaire IIMI-GRET qui se tiendra à Niamey, dans le même lieu, du mardi 24 au samedi 28 septembre 1996 sur "**les conditions d'une gestion paysanne des aménagements hydro-agricoles en Afrique de l'ouest**".

Il existe une complémentarité évidente entre ces deux manifestations et l'atelier de programmation, (1997-2000), des activités régionales du PSI-CORAF sur "**la gestion technique - l'organisation sociale et foncière de l'irrigation soudano-sahélienne**" devra tirer profit des débats du séminaire IIMI-GRET. On tentera autant que faire se peut de mobiliser les mêmes participants, (du Développement, des Organisations Paysannes et de la Recherche), pour les deux événements.

Le déroulement de l'atelier PSI-CORAF (lundi 30 sept., mardi 1 et mercredi 2 oct. 1996).

Lundi 30 septembre 1996.

- Accueil, enregistrement,
- Ouverture,

1ère partie : Gestion Technique et organisation Sociale de l'irrigation.

Notes introductives.

- **Analyse des logiques de conception des aménagements** par rapport aux attentes des différents acteurs (producteurs, groupements, pouvoir public). Les critères techniques de la gestion de l'irrigation aux niveaux parcelles et aménagements.

- **La gestion paysanne des aménagements hydro-agricoles. Les outils d'analyse diagnostic** disponibles pour l'appréhension du fonctionnement organisationnel des groupements de producteurs, les relations de pouvoir de force au sein des organisations, les analyses de prise de décisions... et la compréhension de la rationalité du fonctionnement de ces organisations paysannes.

Débats, discussions

Des outils d'analyse diagnostics ont été présentés. Des normes classiques de gestion technique existent et des innovations sont proposées pour en améliorer les performances. Le débat portera sur :

- La validité de ces outils d'analyse diagnostic ? Les conditions de leur mise en oeuvre sur le terrain. Leur possible simplification pour en faire des outils généralisables. Les résultats à attendre de ces outils et les études complémentaires à entreprendre.
- Les propositions techniques et organisationnelles proposées à l'issue de cette analyse diagnostic sont-elles directement applicables ? Quelle approche méthodologique et quel dispositif d'étude et d'expérimentation pour tester et valider avec les producteurs et leur organisation différentes formes d'organisation et de fonctionnement pour mieux gérer leur aménagement ?
- Quelle programme le PSI-CORAF doit-il retenir et mettre en place dans le cadre régional de sa composante " Gestion technique-Organisation sociale et foncière de l'irrigation " ?

Synthèse de la journée

Les rapporteurs auront la responsabilité de rédiger une note de synthèse des présentations et des débats. Cette note sera présentée le mercredi 2 oct. En réunion finale de synthèse et de recommandations.

Mardi 1er octobre 1996.

2 ème partie : L'irrigation et le foncier.

Notes introductives

- **Présentation des différentes expériences et approches foncières en liaison avec le développement de l'irrigation,**

- **Comment approcher les problèmes du foncier dans le cadre : du développement durable de l'irrigation, de la gestion paysanne des aménagements et des dynamiques actuelles du développement des initiatives privées ? Quels outils pratiques, de cartographie ou autres, avons-nous pour approcher l'étude des situations foncières, de leurs dynamiques et de leur gestion ?**

Débats, discussions

- **Les outils proposés sont-ils opérationnels pour une application liée à l'irrigation ?**

- **Quelles sont les moyens et les conditions de leur mise en oeuvre ? Que peut-on en attendre actuellement ? Que peut-on expérimenter pour la mise au point des outils de représentation de la situation foncière, de l'évolution des dynamiques foncières et de leur suivi et gestion.**

- **cette problématique du foncier peut-elle faire l'objet d'une intervention et d'une expérimentation pour aider les décideurs et les législateurs à intervenir ?**

- **Quelle peut être le rôle du PSI dans cette approche du foncier ? Quelle méthodologie retenir ? Quel programme régional mettre en place ? Quels appuis scientifiques, techniques et politiques seront nécessaires ?**

Synthèse de la journée de travail.

Mercredi 2 octobre 1996.

3 ème partie : Présentation des synthèses thématiques, discussion et proposition d'un programme régional d'activités pour le PSI-CORAF.

La première partie de la matinée de cette journée sera réservée à la finalisation par les rapporteurs des notes de synthèse sur les thématiques abordées par l'atelier : Gestion technique et organisation sociale de l'irrigation. L'irrigation et le foncier.

Une restitution de ces synthèses sera ensuite effectuée et suivie d'un débat permettant d'aboutir à un document consensuel d'analyse des problématiques et de programmation des interventions du PSI.

Séance de clôture en fin de matinée.

III

Participations et conditions matérielles

Les participants.

Pour répondre à son objectif l'atelier prévoit les participations des :

- Chercheurs des 5 SNRA du PSI, (CNRADA de Mauritanie, IER du Mali, INRAN du Niger, ISRA du Sénégal). L'INERA du Burkina Faso qui devrait prochainement intégrer le PSI sera également invité.
- Chercheurs des institutions de recherche partenaires du Pôle, (CIRAD, ORSTOM...).
- Responsables des Sociétés de développement rural, (AMV Sourou, Office du Niger, SAED, SONADER...).
- Projets de développement de l'irrigation, (BELGROMA, PGI-Niger, PPIP-Niger...).
- Organisations Paysannes des 5 pays concernés, (AGETA Mauritanie, FPA et OAMV Sénégal, UNC Niger...).
- Producteurs privés individuels ou collectifs.
- Institutions internationales de recherche intéressées par le développement de l'irrigation ADRAO, IIMI.
- Les organisateurs et animateurs du séminaire IIMI-GRET "Quelles conditions pour une gestion paysanne des aménagements hydro-agricoles".

Des experts extérieurs, (Gestion technique de l'irrigation, Organisation Paysanne, Foncier) seront invités pour apporter, dans chacun des thèmes abordés par l'atelier, leur contribution à l'analyse de la problématique sous forme de notes introductives. Ils participeront à l'animation des débats et à leur synthèse.

Environ 38 à 40 participants sont attendus.

Les conditions matérielles.

- Les voyages des invités PSI-CORAF feront l'objet de la mise en place d'une procédure de mise en place de billets en PTA (prepaid) par la Coordination régionale du PSI-CORAF. Le cas des participants au séminaire IIMI-GRET et à l'atelier PSI-CORAF sera traité en concertation par les deux parties.
- Les participants invités seront logés au TVC de l'ICRISAT Niamey. La chambre, le petit déjeuner et le repas de midi (pris collectivement) seront pris en charge par l'organisation.
- Les partenaires nationaux du PSI, (Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal) qui souhaitent envoyer un participant supplémentaire à l'atelier devront en assurer la prise en charge et en informer la coordination nationale Niger du PSI. Dans les limites des places disponibles au centre d'accueil pour la formation de l'ICRISAT à Niamey ces participants supplémentaires bénéficieront des mêmes conditions d'hébergement.

Les participants des SNRA, les représentants des sociétés de développement rural, les responsables des Organisations paysannes et des groupements de producteurs... qui seront invités par le PSI devront préparer un document écrit qu'ils devront présenter en une communication orale d'une dizaine de minutes. Cette communication devra être disponible sous forme dactylographiée, (si possible sous format WP ou Word), pour le début de l'atelier, (30 septembre 1996).. Dans cette communication l'auteur devra présenter les différentes formes d'organisation sociale et les différents régimes fonciers rencontrés, dans son pays ou dans sa région d'intervention, dans la mise en oeuvre et l'exploitation, (publique ou privée), des aménagements hydro-agricoles. Il tentera une analyse du fonctionnement de ces organisations sociales et de ces régimes fonciers et une identification des principales contraintes, techniques, sociales et légales, à leur bon fonctionnement institutionnel. Beaucoup plus qu'une simple analyse descriptive de ces formes d'organisations sociales et de ces régimes fonciers, il est demandé aux auteurs de réfléchir, dans le contexte particulier où il travaille, aux méthodes et aux moyens à mettre en oeuvre pour développer une expérimentation participative des différentes propositions institutionnelles, organisationnelles et techniques qui pourraient être formulées à l'issue d'un diagnostic (pluridisciplinaire et participatif) de la situation.

Ces communications seront ultérieurement publiées dans les Actes de l'atelier. Une aide sera apportée aux représentants des O.P. pour la saisie et la mise en forme de leur communication.

- Un perdiem de 20.000 Fcfa/j sera versé aux participants pris en charge pour le repas du soir et les autres frais.

- Le PSI-CORAF, le PGI-Niger, le PPPIP-Niger et l'OAMV (BELGROMA) assureront chacun la prise en charge d'une partie des participants.

- Les participants invités à cet atelier et qui participeront également au séminaire IIMI-GRET seront pris en charge, (Hébergement et perdiem), à compter du dimanche 29 par le PSI.

CR-CN/PSI-CORAF
Niamey juillet 96.

PSI-CORAF

Pôle Régional Systèmes Irrigués CORAF

PPPIP - NIGER
Projet Pilote de Promotion
de l'Irrigation Privée

BELGROMA - SENEGAL
Opération Autonome de Mise en Valeur

PGI - NIGER
Projet Grande Irrigation

PARTICIPATION A L'ATELIER
sur
LA GESTION TECHNIQUE - L'ORGANISATION SOCIALE ET FONCIERE DE L'IRRIGATION

Niamey le 30 sept., 1 et 2 oct. 1996

PAYS/INSTITUTIONS	PSI			ADRAO	Dévelop. rural	Organis. Producteurs	Invités extérieurs	Particip. nationaux	TOTAL Participants
	SNRA	ARO	CORAF						
BURKINA FASO	INERA (1)	-	-	IIMI (1)	AMVS (1)	-	-	-	3
MALI	IER (1)	-	-	-	Off. Niger (1)	O. P. (1)	-	-	3
MAURITANIE	CNRADA (1)	-	-	-	SONADER (1)	AGETA (1)	-	-	3
NIGER - PGI	INRAN (1)	-	-	IIMI (1)	ONAHA+PGI (2)	O. P./PGI (2)	O. P./PGI (1)	Nat.(3)	10
NIGER - PIP	-	-	-	-	PPPIP (1)	O. P./PIP (2)	Foncier/PIP (1)	Nat. (3)	7
SENEGAL	ISRA (2)	-	-	ADRAO (1)	SAED+BELGR (2)	FPA /OAMV (2)	-	-	8
EXTERIEUR	-	C.I.O. (2)	1	-	-	-	Gest. Tech. (1)	-	4
TOTAL	6	2	2	3	8	8	3	6	38
Prise en charge par :									
- ATELIER PSI	5	-	1	-	3	2	1	-	12
- BELGROMA/FED	1	-	-	-	2	2	-	-	5
- PGI/FED	-	-	-	-	2	2	1	3	8
- PPPIP/W.B.	-	-	-	-	1	2	1	3	7
- Autres Institutions	-	2	1	3	-	-	-	-	6